



Probleme lors d'une succession

Par **frand89**, le **02/11/2014** à **23:42**

Bonjour,

Ma mere vient de décéder ,elle etait veuve de mon pere décédé en 1965.Elle s'est remariée et a eu deux enfants.Mon père avait quelques biens avant son mariage et après son decès j'ai eu la nue propriété des biens et ma mère le quart de l'usufruit.

Ma mère et moi même avons décidé de vendre ces biens en 1995 .J'ai touché l'intégralité du prix de vente avec l'accord de ma mère mais sans que cela soit certifié par le notaire,je n'ai aucun document le prouvant.

Lors du règlement de la succession(de ma mère) le notaire actuel me dis que ce qu'elle aurait du percevoir doit rentrer dans la succession et me reclame une somme d'argent importante qui va etre redistribuée aux deux autres enfants du second mariage.

Es ce normal? et si oui comment est calculée la somme demandée.

La vente a ete realisée 30ans apres le deces de mon pere et ma mere avait 64ans, elle est decedée a 84ans.

Merci de me repondre